

La Présidente



# ARRETE PORTANT DELEGATION PARTIELLE DE FONCTION ET DE SIGNATURE

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

- VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération n° 4 du 15 juillet 2020, relative à l'élection des vice-présidents-es de l'Eurométropole de Strasbourg,
- VU la délibération n° 6 du 15 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

### Arrête

#### Article 1:

Madame Anne-Marie JEAN, vice-présidente, est déléguée dans mes fonctions en ce qui concerne les politiques de l'emploi, la formation, l'économie durable et la transition écologique des entreprises ainsi que le tourisme durable et en particulier :

- la stratégie économique et le pacte pour une économie locale durable,
- le suivi des politiques de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'insertion (en lien avec l'économie sociale et solidaire) et des missions locales,
- le soutien aux pôles de compétitivité/incubateurs et au campus des technologies médicales (Nextmed), sauf Alsace BioValley,
- l'Agence Régionale d'Innovation,
- les politiques liées aux zones d'activité, au PEX et au PMC, le suivi du marché d'intérêt national de Strasbourg,
- la stratégie de développement et de gestion du PAS (port autonome de Strasbourg),
- le suivi des organismes chargés du développement économique et de l'implantation d'entreprises,
- la coordination du projet territoire santé de demain.





Ville et Eurométropole
1 parc de l'Étoile
67076 Strasbourg Cedex - France

Téléphone: +33 (0)3 68 98 50 00 Courriel: courrier@strasbourg.eu Site internet: www.strasbourg.eu

Imprimé sur papier recyclé

## Article 2:

Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Madame Anne-Marie JEAN représente l'Eurométropole de Strasbourg.

## Article 3:

Cet arrêté annule et remplace celui en date du 10 août 2020.

- 4 SEP. 2020 Strasbourg, le

Transmis en préfecture le : -4 SEP. 2020 Affiché à compter du : -4 SEP. 2020

Certifié exécutoire le : -4 SEP. 2020 des Collectivités territoriales)

La Présidente par délégation

Pierre LAPLANE Directeur général des services Pia IMBS